

PLAN DE COURS

GGR-3400 : Paysage : analyse, protection et mise en valeur

NRC 26674 | Hiver 2018

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Le but du cours est d'initier l'étudiant aux théories et aux pratiques de l'analyse des paysages, en faisant plus particulièrement référence aux paysages québécois et à leur évolution historique. On passera en revue les différentes approches de la notion de paysage, en soulignant son caractère synthétique et son rôle intégrateur des différentes composantes de l'environnement naturel et humain (notion de patrimoine). On examinera la dimension culturelle et historique des paysages, leur perception et les valeurs qu'on leur attribue. Les pratiques professionnelles mises en oeuvre pour la protection et la mise en valeur seront passées en revue, en particulier les méthodes et les matériaux d'inventaire et d'analyse, les cadres institutionnels, ainsi que les pratiques d'aménagement et de gestion des paysages.

Ce cours est offert à distance et est accessible sur monportail.ulaval.ca. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca. NOTE IMPORTANTE : Pour chaque cours offert à distance, veuillez vous assurer qu'il n'existe aucun conflit d'horaire entre vos examens car aucun accommodement ne sera accordé en cas de conflit d'horaire.

Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 15 janv. 2018 au 27 avr. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=90354>

Coordonnées et disponibilités

Michelle Bélanger

Chargé de cours

michelle.belanger.4@ulaval.ca

Disponibilités

Sur demande par courriel, il est possible d'obtenir une rencontre, soit en personne à l'Université Laval, soit par l'entremise d'une visioconférence.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	5
Introduction	5
But	5
Objectifs généraux	5
Approche pédagogique	5
Modalités d'encadrement	6
Charge de travail et calendrier	6
Contenu du cours	6
Forum	6
Contenu et activités	6
Évaluation et résultats	7
Évaluation des apprentissages	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Examen mi-session	8
Examen de fin de session sous surveillance	9
Travail pratique 1	9
Travail pratique 2	10
Questionnaire module 1	11
Questionnaire module 2	12
Questionnaire module 3	12
Questionnaire module 4	12
Questionnaire module 5	12
Questionnaire module 6	12
Questionnaire module 7	13
Questionnaire module 8	13
Questionnaire module 9	13
Questionnaire module 10	13
Forum module 1	13
Forum module 2	14
Forum module 3	14
Forum module 4	14
Forum module 5	15
Forum module 6	15
Forum module 7	15
Forum module 8	15
Forum module 9	16
Forum module 10	16
Examen sous surveillance	16
Barème de conversion	17
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	17
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	17
Évaluation de l'enseignement	18
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	18

Absence aux examens	18
Matériel didactique	18
Matériel obligatoire	18
Site web de cours	19
Médiagraphie et annexes	19
Bibliographie	19

Description du cours

Introduction

Objet d'étude

Le cours porte sur le paysage en tant qu'objet juridique et politique, c'est-à-dire en ce qu'il suscite une préoccupation collective conduisant à sa prise en charge par les autorités publiques à des fins de préservation, de création et de mise en valeur. La question y est d'abord traitée sous l'angle général et théorique en explorant ce qu'est le paysage, comment il se définit, quelle est son histoire ainsi que pourquoi et comment s'exprime le souci paysager contemporain. Ensuite, le paysage est abordé sous un angle plus pratique en examinant les différentes méthodes permettant d'en faire l'analyse et en étudiant les différentes options qui s'offrent en matière de droit et de politique du paysage.

Audience

Cours à option pour les étudiants du baccalauréat en géographie et pour ceux du baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, le cours peut aussi intéresser des étudiants d'autres programmes. Dans l'option C (mention *Aménagement du territoire québécois*) du baccalauréat spécialisé en géographie, il s'agit d'un cours obligatoire supplémentaire et il est destiné aux étudiants de troisième année. Il est recommandé que les étudiants aient au préalable réussi le cours *Aménagement durable du territoire* (DDU-2000) ou encore le cours *Aménagement foncier* (GMT-2002).

But

Préoccupation qui ne fait que gagner en force depuis les dernières décennies, le paysage s'immisce de plus en plus dans la majorité des pratiques touchant le territoire que ce soit en matière de patrimoine, de tourisme, d'aménagement ou d'environnement. Le but du cours est ainsi d'initier l'étudiant à la problématique de la protection et de la mise en valeur du paysage. À cette fin, le cours pose d'abord le problème de la définition du paysage. Il enchaîne sur la question de la signification sociale du paysage en expliquant l'origine artistique de ce concept et en analysant sa place dans nos sociétés contemporaines, où des demandes paysagères se font de plus en plus entendre et où des normes paysagères cherchent leur voie au sein de l'aménagement du territoire. Les normes paysagères sont ensuite abordées, d'une part en examinant le problème que représente en soi l'action paysagère et d'autre part en considérant leur finalité, leur rationalité, leur efficacité et leur légitimité. Cela conduit à l'étude de la politique québécoise du paysage, tout particulièrement celle qui est mise en œuvre par la Loi sur le patrimoine culturel, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Cette étude s'accompagne d'un apprentissage de la caractérisation des paysages et d'une réflexion sur le projet de paysage, deux pratiques qui sont actuellement au cœur de la politique paysagère. Enfin sont analysées les revendications qui se font aujourd'hui entendre au Québec en faveur d'un élargissement ou d'une transformation de l'action paysagère.

Objectifs généraux

Au terme de ce cours, l'étudiant serait en mesure de :

1. Comprendre comment se définit le paysage et ce qu'il signifie socialement
2. Comprendre comment l'industrialisation et l'urbanisation ont transformé les paysages, de même que la conception que l'on en a et l'usage que l'on en fait
3. Comprendre ce qu'est la demande paysagère et comment se formulent aujourd'hui les principales revendications paysagères
4. Comprendre ce qu'est la norme paysagère et quelles sont les mesures (de la règle stricte au projet ouvert) que cette norme peut mettre en œuvre
5. Connaître et comprendre la norme paysagère au Québec et, dans une moindre mesure, en Europe
6. Connaître et comprendre les revendications paysagères qui s'expriment aujourd'hui au Québec
7. Connaître et comprendre le but et les moyens de la caractérisation des paysages
8. Connaître et comprendre ce qu'est un projet de paysage
9. Développer des aptitudes en matière d'analyse, de protection et de mise en valeur des paysages

Approche pédagogique

L'enseignement recourt à trois approches pédagogiques adaptées aux compétences sollicitées.

Le cours exige d'abord l'acquisition de connaissances sur différents sujets : histoire du concept de paysage, définition scientifique du paysage, nature et sociologie de la demande paysagère, caractérisation paysagère, normes paysagères, etc. Ces connaissances sont acquises par le biais de lectures (notes de cours et articles), de visionnements obligatoires (vidéos et présentations narrées) et de lectures ou visionnements complémentaires.

Le cours vise aussi l'acquisition d'une capacité d'analyse en matière de politique paysagère. Cette habileté est développée au travers d'un examen critique d'exemples de règles et de projets à caractère paysager.

Le cours cherche enfin à doter l'étudiant d'aptitudes à la formulation de projets de paysager. À cette fin, l'étudiant est appelé à réaliser des exercices pratiques, sur la base de cas réels, afin d'apprendre à poser un diagnostic paysager et à proposer, en conséquence, une série d'actions.

Modalités d'encadrement

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Charge de travail et calendrier

Le calendrier du cours s'étend du 15 janvier au 27 avril 2018.

Contenu du cours

Le contenu du cours se décline selon sept grandes thématiques :

1. La définition du paysage
2. Le paysage dans la société occidentale : genre artistique, pratique aménagiste et objet scientifique
3. La caractérisation du paysage
4. Le projet de paysage
5. La crise du paysage et la demande paysagère contemporaine : de l'industrialisation du territoire à sa patrimonialisation et à son enchantement
6. La politique paysagère : motifs et manières; exemple du droit international et de la politique européenne
7. La norme paysagère québécoise : entre patrimoine et enchantement; entre règle et projet

Forum

À chaque semaine, les étudiants seront invités à débattre d'une question en rapport avec la matière vue par l'entremise d'un forum. La participation au forum est obligatoire et évaluée (voir les modalités dans la section *Évaluation et résultats*).

De plus, un forum est ouvert permettant aux étudiants de poser des questions générales sur le cours, son contenu ou ses évaluations.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
INTRODUCTION Du 15 au 21 janvier 2018	
MODULE 1 - LE PAYSAGE : DÉFINITIONS ET INVENTIONS Du 22 au 28 janvier 2018	
MODULE 2 - UNE PETITE HISTOIRE DU PAYSAGE Du 29 janvier au 4 février 2018	
MODULE 3 - LA CARACTÉRISATION PAYSAGÈRE	

Du 5 au 11 février 2018	
MODULE 4 - LE PROJET DE PAYSAGE Du 12 au 18 février 2018	
MODULE 5 - LES POLITIQUES PAYSAGÈRES Du 19 au 25 février 2018	
EXAMEN DE MI-SESSION Du 26 février au 4 mars 2018	
Semaine de lecture Du 5 au 11 mars 2018	
MODULE 6 - NORMATIVITÉ PAYSAGÈRE AU QUÉBEC: Le paysage, un patrimoine naturel et culturel Du 12 au 18 mars 2018	
MODULE 7 - NORMATIVITÉ PAYSAGÈRE AU QUÉBEC: Fabriquer le paysage Du 19 au 25 mars 2018	
MODULE 8 - NORMATIVITÉ PAYSAGÈRE AU QUÉBEC: Paysage et environnement Du 26 mars au 1er avril 2018	
MODULE 9 - NORMATIVITÉ PAYSAGÈRE AU QUÉBEC: Paysages sensibles: forêts et territoires agricoles Du 2 au 8 avril 2018	
MODULE 10 - LES CHARTES DU PAYSAGE Du 9 au 15 avril 2018	
SEMAINE DE RÉVISION	
EXAMEN FIN DE SESSION (en classe) 23 avril 2018	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examens (Somme des évaluations de ce regroupement)			40 %
Examen mi-session	Du 26 févr. 2018 à 08h00 au 4 mars 2018 à 23h59	Individuel	15 %
Examen de fin de session sous surveillance	Le 23 avr. 2018 de 18h30 à 21h30	Individuel	25 %
Travaux (Somme des évaluations de ce regroupement)			30 %
Travail pratique 1	Dû le 12 mars 2018 à 16h00	En équipe	15 %
Travail pratique 2	Dû le 27 avr. 2018 à 16h00	En équipe	15 %
Questionnaires (Somme des évaluations de ce regroupement)			20 %
Questionnaire module 1	Du 18 janv. 2018 à 08h00 au 28 janv. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 2	Du 18 janv. 2018 à 08h00 au 4 févr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 3	Du 5 févr. 2018 à 08h00 au 11 févr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %

Questionnaire module 4	Du 12 févr. 2018 à 08h00 au 18 févr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 5	Du 19 févr. 2018 à 08h00 au 25 févr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 6	Du 12 mars 2018 à 08h00 au 18 mars 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 7	Du 19 mars 2018 à 08h00 au 25 mars 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 8	Du 26 mars 2018 à 08h00 au 1 avr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 9	Du 2 avr. 2018 à 08h00 au 8 avr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Questionnaire module 10	Du 9 avr. 2018 à 08h00 au 15 avr. 2018 à 23h59	Individuel	2 %
Forums (Somme des évaluations de ce regroupement)			10 %
Forum module 1	Du 22 janv. 2018 à 08h00 au 28 janv. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 2	Du 29 janv. 2018 à 08h00 au 4 févr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 3	Du 5 févr. 2018 à 08h00 au 16 févr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 4	Du 12 févr. 2018 à 08h00 au 18 févr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 5	Du 19 févr. 2018 à 08h00 au 25 févr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 6	Du 12 mars 2018 à 08h00 au 18 mars 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 7	Du 19 mars 2018 à 08h00 au 25 mars 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 8	Du 26 mars 2018 à 08h00 au 1 avr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 9	Du 2 avr. 2018 à 08h00 au 8 avr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %
Forum module 10	Du 9 avr. 2018 à 08h00 au 15 avr. 2018 à 23h59	Individuel	1 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen mi-session

Titre du questionnaire : [EXAMEN MI-SESSION](#)

Période de disponibilité : Du 26 févr. 2018 à 08h00 au 4 mars 2018 à 23h59

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives :

L'examen porte sur la matière vue dans les modules 1 à 5 ainsi que dans le module d'introduction.

L'examen est composé d'une section avec questions à choix de réponse (15 questions dont les réponses valent 2 points chacune) et d'une section avec questions à développement (5 questions à

développement court valant 6 points chacune et 2 questions à développement long pour 20 points chacune).

L'examen se fait de façon individuelle.

Puisqu'il s'agit d'un examen maison, vous avez droit à tout le matériel fourni sur le site du cours. Toutefois, l'examen a une durée limite de 3 heures. **Une bonne préparation est essentielle.**

Le questionnaire de l'examen sera disponible à partir du 26 février 2018.

BON EXAMEN!

Examen de fin de session sous surveillance

Date et lieu : Le 23 avr. 2018 de 18h30 à 21h30 , ABP-0112
Mode de travail : Individuel
Pondération : 25 %
Directives de l'évaluation : L'examen couvre la matière vue dans les modules 6 à 10.

L'**examen écrit** est composé de deux sections: une avec questions à choix de réponse et une avec questions à développement. La première section comporte 15 questions à choix de réponses (2 points par question pour un total de 30 points). La deuxième partie comporte **trois questions à réponse courte** (8 à 10 lignes par réponse; 10 points chacune; choix parmi cinq questions) et **une question à développement** (40 points; réponse d'environ deux pages; choix parmi trois questions).

Tous les étudiants inscrits à un cours à distance doivent sélectionner leur lieu d'examen avant le 30 janvier 2018 et ce, que vous souhaitez réaliser votre examen sur le campus de l'Université Laval ou à l'extérieur du campus. Pour plus d'informations, consultez le [site Web de la formation à distance](#).

Matériel autorisé : Ordinateurs, téléphones intelligents, tablettes numériques, lecteurs MP3 ou ipod interdits.

Travail pratique 1

Date de remise : 12 mars 2018 à 16h00
Contribution au travail d'équipe : Jusqu'à la publication des résultats

Le travail doit être remis avant 16h00.

Mode de travail : En équipe
Pondération : 15 %
Répartition de la correction et critères : 90 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
INTRODUCTION (présentation du site et du mandat)	10
ZONE D'ÉTUDE (localisation, délimitation, cartes, propriétaires)	15
ANGLE PHYSICOSPATIAL (cadre écologique de référence, évaluation visuelle, caractérisations dynamiques)	25
ANGLE SOCIOCULTUREL (intérêt historique, emblématique ou identitaire, caractérisation des valorisations et de la valeur économique des paysages)	28
CONCLUSION (recommandations)	12
BIBLIOGRAPHIE + FRANÇAIS ET RETARD (en négatif)	10

10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation


Qualité du travail	2
Présence et ponctualité aux réunions d'équipe	2
Travail individuel de préparation avant les réunions	2
Participation aux discussions	2
Esprit de collaboration	2

Remise de l'évaluation :










[Boîte de dépôt](#)

Le travail doit être remis par voie électronique (document en format PDF, doc ou docx) dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur monPortail (voir à l'onglet "Évaluations et résultats"). Le travail remis doit porter, en première page, le nom de l'étudiant, son matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique (en format PDF, doc ou docx) transmis doit inclure l'identifiant officiel (IDUL) de l'étudiant.

Directives de l'évaluation :

Partant d'une situation réelle, l'ancien site de la Donnacona Paper à Donnacona, les étudiants par équipe de 4 ou de 5 doivent effectuer une caractérisation paysagère où sont dégagées les forces et les faiblesses du site proposé à l'étude. Utilisant l'exemple du [Guide de gestion des paysages au Québec](#)  édité par le gouvernement du Québec en 2008, l'exercice doit amener l'étudiant à maîtriser les principes de la caractérisation des paysages.

Fichiers à consulter :

-  [TP1 Directives.pdf](#) (547,65 Ko, déposé le 4 févr. 2018)
-  [Règlement_de_zonage_Donnacona.pdf](#) (9,9 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [AffectSolsMRC_2012_Sud.pdf](#) (4,13 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf-3.pdf](#) (23,42 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [Plan d'urbanisme Donnacona 11-2013-2.pdf](#) (6,04 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [MRC_Schéma_Donnacona.pdf](#) (30,3 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [DON_140_SaintLaurent.pdf](#) (1,98 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [Images_site.pdf](#) (123,3 Mo, déposé le 16 déc. 2017)
-  [Images_site_suite.pdf](#) (101,62 Mo, déposé le 16 déc. 2017)

Travail pratique 2

Date de remise :

27 avr. 2018 à 16h00

Contribution au travail d'équipe : 30 avr. 2018 à 16h00

Le travail doit être remis avant 16h00.

Mode de travail :

En équipe

Pondération :

15 %

Répartition de la correction et critères :

90 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Introduction (rappel des forces et faiblesses + rappel recommandation)	20
Viabilité : passé-présent-futur	10
Prise en compte des normes et règlements	10
Originalité du projet	10
Qualité des aménagements proposés (descriptions, carte, photos)	10
Inclusion des faits historiques	10
Inclusion des usages humains et du vivant végétal	10
Conclusion : ouverture	10

10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Qualité du travail	2
Présence et ponctualité aux réunions d'équipe	2
Travail individuel de préparation avant les réunions	2
Participation aux discussions	2
Esprit de collaboration	2

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Le travail doit être remis par voie électronique dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur le portail ENA (voir à l'onglet « Évaluations et résultats »). Le travail remis doit porter, en première page, le nom des étudiants, leur matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique transmis doit inclure l'identifiant officiel (idul) d'un des étudiants de l'équipe.

Directives de l'évaluation :

Partant de la même situation que celle évoquée lors du TP1, les étudiants, par équipes de quatre ou cinq (la même équipe que le TP précédent), doivent proposer un projet paysager sur la base du diagnostic paysager effectué dans le TP1. Les étudiants doivent élaborer, justifier et discuter d'un plan d'action susceptible de corriger les faiblesses et de mettre en valeur les forces du paysage du site à l'étude. Le tout est sujet à consultation des citoyens de la municipalité de Donnacona et doit se faire dans le respect des lois et normes applicables aux divers paliers décisionnels : le gouvernement provincial, la MRC et la ville de Donnacona.

Le travail doit être rendu sous la forme d'une capsule narrée d'environ 10 minutes. Pour plus d'informations sur comment faire cette capsule, voir: <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/capsules-narrees>. [↗](#)

Fichiers à consulter:



[TP2 Directives](#)



[AffectSolsMRC_2012_Sud.pdf](#)



[Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf-3.pdf](#)



[MRC_Schéma_Donnacona.pdf](#)



[Plan d'urbanisme Donnacona 11-2013-2.pdf](#)



[Règlement_de_zonage_Donnacona.pdf](#)



[Guide de gestion des paysages au Québec.pdf](#)



[Images site TP2.pdf](#)



[Images site TP 2 suite.pdf](#)

Informations supplémentaires :



[TP2: Quelques spécifications](#)

-
Titre du questionnaire : [Questionnaire module 1](#)
Période de disponibilité : Du 18 janv. 2018 à 08h00 au 28 janv. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 2

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 2](#)
Période de disponibilité : Du 18 janv. 2018 à 08h00 au 4 févr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 3

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 3](#)
Période de disponibilité : Du 5 févr. 2018 à 08h00 au 11 févr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 4

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 4](#)
Période de disponibilité : Du 12 févr. 2018 à 08h00 au 18 févr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 5

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 5](#)
Période de disponibilité : Du 19 févr. 2018 à 08h00 au 25 févr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 6

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 6](#)
Période de disponibilité : Du 12 mars 2018 à 08h00 au 18 mars 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel

Pondération : 2 %

Questionnaire module 7

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 7](#)
Période de disponibilité : Du 19 mars 2018 à 08h00 au 25 mars 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 8

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 8](#)
Période de disponibilité : Du 26 mars 2018 à 08h00 au 1 avr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 9

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 9](#)
Période de disponibilité : Du 2 avr. 2018 à 08h00 au 8 avr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Questionnaire module 10

Titre du questionnaire : [Questionnaire module 10](#)
Période de disponibilité : Du 9 avr. 2018 à 08h00 au 15 avr. 2018 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Forum module 1

Titre du forum : [Forum module 1](#)
Période de contribution : Du 22 janv. 2018 à 08h00 au 28 janv. 2018 à 23h59
Mode de travail : Individuel
Pondération : 1 %
Directives de l'évaluation :
À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.
L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de

messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).

Forum module 2

Titre du forum :	Forum module 2
Période de contribution :	Du 29 janv. 2018 à 08h00 au 4 févr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 3

Titre du forum :	Forum module 3
Période de contribution :	Du 5 févr. 2018 à 08h00 au 16 févr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 4

Titre du forum :	Forum module 4
Période de contribution :	Du 12 févr. 2018 à 08h00 au 18 févr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 5

Titre du forum :	Forum module 5
Période de contribution :	Du 19 févr. 2018 à 08h00 au 25 févr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 6

Titre du forum :	Forum module 6
Période de contribution :	Du 12 mars 2018 à 08h00 au 18 mars 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 7

Titre du forum :	Forum module 7
Période de contribution :	Du 19 mars 2018 à 08h00 au 25 mars 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 8

Titre du forum :	Forum module 8
Période de contribution :	Du 26 mars 2018 à 08h00 au 1 avr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 9

Titre du forum :	Forum module 9
Période de contribution :	Du 2 avr. 2018 à 08h00 au 8 avr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Forum module 10

Titre du forum :	Forum module 10
Période de contribution :	Du 9 avr. 2018 à 08h00 au 15 avr. 2018 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1 %
Directives de l'évaluation :	<p>À l'occasion de chaque module, une discussion est lancée par l'entremise d'un forum. Cette discussion est en lien avec la matière vue dans les notes de cours, dans les capsules vidéos ou narrées et par le biais des lectures obligatoires.</p> <p>L'étudiant-e est appelé-e à participer à cette discussion et les interventions sont notées. La pondération est la suivante: 1 point par participation à un forum (peu importe le nombre de messages publiés). Les interventions doivent toutefois être bien argumentées, être en lien avec la question d'ouverture du forum et doivent amener de la nouvelle information (c'est-à-dire ne doit pas répéter une intervention ayant préalablement été effectuée).</p>

Examen sous surveillance

Dans le cadre de ce cours, il est prévu que vous devrez vous présenter à 1 examen qui aura lieu sous surveillance.

Si vous résidez à moins de 100 km de la ville de Québec, le ou les examens sous surveillance auront lieu sur le campus de l'Université Laval. La personne assurant l'encadrement vous fournira les informations nécessaires prochainement.

Si vous résidez à plus de 100 km de la ville de Québec, vous devez remplir en ligne, dès le début de la session, un formulaire d'inscription à l'examen à l'adresse suivante : http://www.distance.ulaval.ca/lieu_examen. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la section « Travaux et examens » du site www.distance.ulaval.ca.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formatés soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Aucun matériel obligatoire n'est nécessaire pour ce cours. Toutes les lectures obligatoires sont accessibles à partir du site web du cours et du site de la bibliothèque de l'université.

Site web de cours

Vous pouvez accéder au site web du cours en cliquant [ici](#).

Médiagraphie et annexes

Bibliographie



[Bibliographie](#)

(408,95 Ko, déposé le 23 nov. 2017)